

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC-COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Gwénaëlle BOSSE, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Patricia FERLAUX, ayant donné pouvoir à M. Louis FEUVRIER.

Mme Karine DELEURME, ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.

Mme Alice LEBRET, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.

Mme Anne-Céline BOUTROS, ayant donné pouvoir à M. Jean-Christian BOURCIER.

M. Christophe COMMUNIER, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle BIARD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. BOUCHER, Directeur Général.

Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.

M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.

M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

Mme GELY.

Mme HURAUULT.

Mme Esa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des condoléances pour

Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2019

1 . BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire :

Suite au débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu en janvier dernier, le Conseil Municipal de mars est consacré en partie à l'examen du budget de la ville. Je remercie les agents de la Direction des Finances et du Budget qui ont préparé les documents budgétaires, ainsi que l'ensemble des agents municipaux qui au quotidien mettent en œuvre nos décisions.

Le budget que je vous propose ce soir est la traduction financière de nos priorités. Le budget de la ville reflète nos choix et notre engagement pour conforter l'attractivité de Fougères.

Je rappellerai brièvement nos grandes orientations en soulignant certaines des actions que nous avons retenues, avant de présenter les plus importants changements budgétaires par rapport à l'année dernière.

1. **Favoriser le développement économique, le commerce, l'artisanat et l'emploi.** Le montant important des investissements que nous réalisons chaque année y contribue directement. Il soutient l'activité des entreprises, notamment celles du bâtiment et des travaux publics. Plus de 1,5 millions d'euros sont aussi directement affectés au commerce et à l'artisanat de proximité dans notre budget 2019.
2. **Agir en faveur de la transition énergétique et écologique.** Cette dimension irrigue l'ensemble de nos politiques publiques, qu'il s'agisse d'habitat, de mobilité ou de travaux sur les équipements. Ainsi, plus spécifiquement, les études relatives au pôle d'échanges multimodal ou encore celle pour la rénovation du gymnase des Cotterêts s'inscrivent dans le cadre de cet impératif.
3. **Garantir des services de qualité pour nos concitoyens.** La quasi-totalité de nos services sont gérés en régie, c'est-à-dire directement par la ville. Nous améliorons la qualité de nos services, que ce soit dans le domaine scolaire en réalisant des travaux dans les écoles, périscolaire en proposant de nouvelles activités, sportif ou culturel par la réalisation de nouveaux équipements comme la salle de gymnastique.

4. **Agir avec ténacité pour l'attractivité de la ville, grâce à des projets structurants.** De beaux projets, indispensables pour l'attractivité globale de la ville, sont inscrits au budget que nous vous présentons ce soir : ascenseurs urbains, Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines, nouvelle crèche sur l'Annexe, étude de requalification de la rue de la Pinterie... Ils participent aussi à l'attractivité résidentielle de la ville, de la même manière que les aides à la reconquête des logements vacants et le projet urbain de l'Annexe.
5. **Soutenir la dynamique associative et l'engagement des très nombreux bénévoles.** Notre budget de fonctionnement inclut ainsi les subventions que nous versons aux associations et confirme notre engagement constant en faveur du mouvement associatif.
6. **Agir pour les enfants et les jeunes qui grandissent à Fougères.** Le site de l'Annexe accueillera la future Maison des Jeunes, et nous reconduisons cette année le dispositif argent de poche et les bourses projets jeunes. Nous apportons également un soutien renforcé aux associations qui accueillent les jeunes.
7. **Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, qui sont stables depuis 11 ans.** Rares sont les villes qui n'ont pas augmenté depuis aussi longtemps leurs taux d'imposition.
8. **Maitriser nos dépenses de fonctionnement pour conserver un autofinancement net d'environ 2,1 millions d'euros,** un montant qui nous permet de financer une partie de nos investissements sans avoir excessivement recours à l'emprunt.
9. **Maintenir un haut niveau d'investissement** pour transformer la ville et répondre aux attentes de nos concitoyens.

Ces orientations nous conduisent à présenter un budget volontariste, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 25,5 millions d'euros et en section d'investissement à 15,9 millions d'euros.

Je vous propose maintenant de présenter les principales modifications par rapport au budget primitif de l'an passé.

La section de fonctionnement

Nous vous proposons d'inscrire 25,5 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Hors opérations d'ordre, nos recettes évoluent de 1,39 % par rapport à 2018.

Parmi nos recettes, je voudrais insister sur les principaux changements :

- **Les impôts locaux et allocations compensatrices** (8,9 millions d'euros) : comme depuis 2009, je vous propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Compte tenu de la revalorisation des bases (2,2 %) décidée par le Parlement, les recettes attendues sont en hausse de 2,47 % par rapport à ce que nous avons réellement perçu en 2018. Je rappelle que la suppression de la taxe d'habitation en trois ans pour près de 90 % de nos concitoyens n'a pas d'impact sur nos recettes, le dégrèvement décidé par l'Etat étant intégralement compensé.
- **Les droits de mutation** : nous proposons d'inscrire 530 000 € de recettes à ce titre, en augmentation par rapport à l'inscription 2018.
- **Les dotations que nous recevons de l'Etat** :
 - Nous inscrivons un montant de dotation de solidarité urbaine en augmentation (+ 40 000 €) du fait de la décision entérinée dans la loi de finances pour 2019 d'augmenter l'enveloppe nationale de cette dotation.

- Nous inscrivons également un montant supérieur par rapport à l'inscription 2018 de la dotation nationale de péréquation pour tenir compte des recettes réellement perçues en 2018.
- **Le montant de la dotation reversée par Fougères Agglomération** (4,8 millions d'euros) diminue de 30 000 € par rapport à l'an passé, afin de tenir compte du transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Nous versions auparavant ces 30 000 € au Syndicat du Haut Couesnon, chargé des actions dans ce domaine.
- **S'agissant des produits des services et du domaine** (1,9 million d'euros), l'augmentation de 3,4 % que je vous propose par rapport au Budget Primitif 2018 est liée à l'augmentation du nombre des entrées au Château ainsi qu'à notre décision d'ouvrir en septembre le camping, soit un mois de plus que les années précédentes.

Ces recettes de fonctionnement viennent financer nos dépenses de fonctionnement.

Je vous propose une inscription de 21,2 millions d'euros en dépenses. Hors opérations d'ordre, elles augmentent d'un peu moins d'1% par rapport à l'inscription 2018, soit une augmentation inférieure à l'objectif de 1,2 % défini par le Parlement pour les plus grandes collectivités.

- **Principal poste de dépenses, les dépenses de personnel** (estimées à 11,4 millions d'euros). L'augmentation de 0,5 % par rapport à l'inscription 2018 est due à la mise en œuvre du protocole Parcours, Carrière et Rémunérations, à plusieurs recrutements ainsi qu'à l'indemnisation des agents pour la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes. Mais l'augmentation est de 1,5% par rapport aux réalisations 2018.
- **Les subventions, dotations et participations versées par la ville** (3,6 millions d'euros) sont également en augmentation par rapport à l'an passé, de 3,1 %. Cette hausse s'explique avant tout par la revalorisation de la subvention versée au CCAS (100 000 €), liée aux besoins identifiés pour assurer les missions de l'aide sociale et à l'absence cette année de recettes exceptionnelles.
- **Enfin, les charges à caractère général.** Elles augmentent de 0,6% par rapport à l'an passé, notamment du fait de la mise en place d'une exposition d'art contemporain cet été et de l'obligation qui nous est faite d'effectuer des mesures de radon dans les établissements recevant du public.
- **Enfin, les frais financiers**, qui diminuent de 3,45 % par rapport au budget primitif 2018, du fait de taux d'intérêt plus faibles.

Vous le savez, la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement constitue notre autofinancement brut. Une fois déduit le remboursement du capital de la dette (1,8 million d'euros), on obtient notre autofinancement net.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, je vous propose d'inscrire un niveau d'autofinancement net d'environ 2,1 millions d'euros. C'est un bon niveau, qu'il est indispensable de conserver pour pouvoir continuer à investir au même rythme que ces dernières années. Sans cela, nous serions obligés d'emprunter plus, ce qui engendrerait des dépenses de fonctionnement plus importantes, nous forçant à terme à moins investir. Nous ne le souhaitons évidemment pas, c'est la raison pour laquelle il est primordial de veiller à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour conserver un bon niveau d'investissement.

La section d'investissement

Je vous propose maintenant d'examiner les dépenses et les recettes de la section d'investissement, qui s'équilibre à près de 16 millions d'euros.

Côté dépenses, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,8 million d'euros. Ensuite sont inscrites les dépenses qui nous permettent de préparer et de mettre en œuvre nos projets pour l'attractivité de la ville. Parmi elles, plus d'un million d'euros concerne les travaux réalisés en régie. Dans le document que nous vous avons adressé, nous avons regroupé les dépenses d'investissement en fonction des orientations suivantes.

1- Le développement économique, commercial, artisanal et le soutien au logement – 2,4 millions d'euros

Vous le savez, nous poursuivons la mise en œuvre des plans en faveur du commerce de proximité et du logement que nous avons adoptés en 2016. Pour améliorer l'accès aux commerces, deux ascenseurs vont être créés rue des Feuteriers et boulevard Jacques Faucheux pour rapprocher le stationnement des commerces de la rue des Feuteriers et de la haute ville.

Le parking de la Douve va également faire l'objet d'une réfection complète.

En matière de logement, la section d'investissement comptabilise les aides que nous versons aux propriétaires réalisant des travaux sur leurs biens situés en Site Patrimonial Remarquable et dans des logements vacants qu'ils remettent sur le marché.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, nous réalisons un diagnostic global et trois études majeures pour l'attractivité de la ville : celle relative au futur pôle d'échanges multimodal, celle relative à la requalification de la rue de la Pinterie et celle concernant la rue de la Forêt.

2- Un engagement dans les domaines scolaire et sportif – 2,8 millions d'euros

De nombreux travaux sont prévus cette année dans les écoles ainsi que la fin de la construction de la salle de gymnastique de la Châtierre, la rénovation des terrains de tennis de Paron et le lancement de la construction de la nouvelle Maison des Jeunes de l'Annexe.

3- Des projets en matière culturelle et patrimoniale – 1 million d'euros

Nous réaliserons en 2019 les travaux au Château prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et la rénovation des monuments historiques. La participation de la ville au programme Interreg de réalité augmentée est aussi un atout majeur pour renforcer l'attractivité touristique.

Plusieurs études à venir se traduisent également par des inscriptions budgétaires : pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines et pour l'aménagement du dernier niveau des Ateliers. Ces études nous permettent d'affiner nos projets et d'aboutir à des réalisations de qualité.

4- Des travaux pour la tranquillité publique - 1 million d'euros

Figurent ainsi parmi les dépenses d'investissement la rénovation de la gendarmerie et la mise en œuvre de la vidéoprotection.

5- Un budget solidaire – 600 000 €

Le budget 2019 intègre la fin des travaux du Pôle Social ainsi que la subvention versée par la ville au foyer des jeunes travailleurs.

6- Des aménagements pour le cadre de vie – 2,5 millions d'euros

Et puis bien sûr, dans chaque quartier nous réalisons des travaux d'aménagement qui participent au cadre de vie : aménagement de la promenade du Gué Maheu ou encore des travaux d'effacement de réseaux, de réfection de voirie ou liés à l'éclairage public.

Comme chaque année, nous vous proposons d'inscrire un montant de dépenses supérieur à ce qui sera réalisé effectivement, pour pouvoir disposer des marges de manœuvre nécessaires pour consulter les entreprises dans le cadre des marchés publics. Nous prévoyons un investissement entre 7 et 8 millions d'euros.

En face de ces dépenses, les recettes d'investissement dont nous disposons comprennent notamment, en plus de notre autofinancement :

- les subventions que nous recevons de l'Etat, du Conseil Régional ou Départemental (1,5 millions d'euros)
- et les dotations, dont le fonds de compensation de la TVA (1,2 millions d'euros).

Pour équilibrer le budget, nous vous proposons d'inscrire 8,6 millions d'euros d'emprunts, une somme qui ne sera pas mobilisée dans sa totalité mais seulement à hauteur des besoins relatifs aux travaux effectivement réalisés.

Vous le voyez, le budget 2019 de la ville traduit concrètement nos ambitions pour renforcer l'attractivité globale de Fougères. Plusieurs indicateurs sont favorables : en matière économique, nous faisons partie des dix villes les plus dynamiques pour l'emploi industriel selon le grand cabinet Ernst and Young ; la croissance démographique est aux alentours de 0.4 % ces dernières années ; la fréquentation touristique est en hausse avec plus de 116 000 visiteurs au château en 2018 ; le marché immobilier se porte bien, avec l'arrivée de promoteurs sur la ville qui construisent des logements neufs et la montée en puissance de notre dispositif d'aides à la résorption de la vacance ; une vie associative riche et porteuse de nombreux événements ; et une valorisation de l'image de notre ville, grâce notamment à nos quatre labels et aux actions de communication que nous menons.

Le budget 2019 s'inscrit dans cette dynamique. Notre capacité d'investissement ferait envie à bien d'autres collectivités, et nous permet de réaliser de beaux et nombreux projets, indispensables pour conforter le développement de notre ville dans les prochaines années. C'est un budget volontariste, énergique et ambitieux.

Madame BIARD constate que ce document connaît tous les ans une certaine évolution, mais c'est avant tout un ensemble de chiffres qui traduisent la politique de Monsieur le Maire.

Elle tient à souligner que le document présenté est de plus en plus lisible, puisque contrairement aux déclarations des années précédentes, il est désormais possible de répartir les dépenses d'investissement à travers les différentes politiques de la ville.

Au-delà des chiffres, qui n'ont d'intérêt que par rapport aux actions et aux projets qu'ils financent, elle tient à souligner quelques points. Le rapport présente 5 orientations majeures : l'action pour l'attractivité de la ville, le soutien à l'activité associative, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux des trois taxes et le soutien au développement économique, commercial et touristique. Elle pense qu'il y a un mélange d'orientations et de moyens. Pour elle, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien des taux des taxes sont des moyens et le reste des orientations. Sur la forme, cette présentation n'est pas le reflet de ce que doivent être des orientations.

Sur le principe, elle partage ces orientations à partir du moment où elles sont générales. Elle est tout de même un peu étonnée de leur classement, mais il est vrai que lors de l'exposé oral de ce rapport, le soutien au développement économique, commercial et touristique a été positionné en premier, puisque c'est ce qui doit permettre à terme de financer toutes les autres. Si on a une ville qui se développe sur le plan économique, sur le plan commercial et sur le plan touristique, c'est ce qui va permettre d'avoir les moyens d'une politique de ville et c'est la priorité absolue. C'est donc parce que Fougères aura les moyens de son développement qu'elle pourra financer des projets et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le contexte financier global est un peu plus porteur que les années précédentes, puisqu'on est sur des évolutions assez positives. L'évolution des contributions directes est correcte : + 2,47 % par rapport au réalisé 2018 et + 2,86 % par rapport au budget primitif de l'année dernière, ce qui est nettement supérieur à l'inflation. Les droits de mutation se maintiennent à un niveau satisfaisant et les dotations de l'Etat sont en très légère augmentation. Par ailleurs, elle note que Monsieur le Maire a souligné dans son exposé oral, que la ville disposait d'atouts et notamment d'atouts industriels qui

sont indéniables. Il lui semble donc que ces éléments doivent permettre de mener une politique ambitieuse pour la ville.

Dans le présent rapport, il est rappelé les différents projets que Monsieur le Maire entend mener en 2019 et Madame BIARD souhaite revenir sur certains d'entre eux.

Elle évoque la liaison mécanique entre le parking du Nançon et le boulevard Jacques FAUCHEUX. Effectivement, depuis des années elle alerte sur les difficultés de stationnement en centre-ville, en soulignant également les difficultés d'accès au parking du Nançon. Jusque-là rien de concret n'a été réalisé, cet ascenseur est une première étape, mais ça ne suffira pas. L'accessibilité aux commerces et aux logements du centre-ville est une des conditions indispensables à la redynamisation de celui-ci. Il faudra trouver d'autres solutions de stationnement et à proximité, notamment pour les résidents. Elle espère qu'un jour il sera envisagé une extension du parc de stationnement, par exemple en réalisant un parking à étage sur la place de la douve. Il lui semble que la reconquête du centre-ville est à ce prix.

L'étude de requalification de la rue de la Pinterie est un point qu'elle avait évoqué au précédent mandat, lors du débat sur le Plan Local d'Urbanisme. A l'époque, Monsieur le Maire avait « botté en touche » et la voici désormais à l'ordre du jour. Elle souhaite que cette étude aboutisse à quelque chose de concret. La liaison entre la ville basse et la ville haute est le serpent de mer de toutes les échéances électorales, il est temps que cela cesse !

Le diagnostic cœur de Ville est nécessaire pour bénéficier des financements au titre de l'action cœur de ville. Au-delà de cette obligation, il devrait permettre de construire une réflexion d'ensemble pour une politique cohérente en matière d'aménagement et de développement et Madame BIARD espère que Monsieur le Maire partage cet objectif.

Concernant l'étude de faisabilité du pôle d'échange multimodal, elle s'est déjà exprimée à ce sujet lors d'un précédent conseil. Cette étude est essentielle car la place Carnot, déjà saturée, n'est pas adaptée à l'extension du trafic. L'économie de l'étude et des travaux aurait pu être faite en anticipant l'extension du réseau et en désignant la place de la République ou la gare routière comme point central.

Dans les actions prévues, il est évoqué la micro crèche municipale. Le problème de l'accueil de la petite enfance est aujourd'hui un problème de fond qui nécessite une réponse d'envergure.

La mise en place de la vidéo protection a été votée en 2014, il semble qu'elle finisse enfin par voir le jour au bout de cinq années, ce qui est énorme pour un projet assez simple à mettre en œuvre.

L'aménagement de la promenade du Gué Maheu est réclamé par le conseil de quartier depuis 10 ans. Le président du conseil de quartier a même démissionné il y a peu de temps, excédé par le manque d'actions sur ce projet. Elle espère donc que les travaux prévus ne seront pas une nouvelle fois reportés.

Elle s'étonne qu'aucune ligne du rapport ne porte sur l'aménagement de l'Annexe, il y a juste une ligne concernant la maison des jeunes. Il lui semble que le site de l'Annexe ne se résume pas à la maison des jeunes. Elle ne voit rien non plus sur la carrière du Rocher Coupé. Il y a peu de choses sur le développement touristique. Ces questions ne sont pas à l'ordre du jour, alors que pour certaines elles sont évoquées depuis 2014.

Madame BIARD souhaite que les choses aillent de l'avant, que les projets promis depuis des années trouvent enfin un aboutissement, parce que certains d'entre eux sont des projets structurants et porteurs d'avenir. Elle ne veut plus de reports. Fougères connaît un développement, mais ne connaît pas le développement qu'elle mérite. Elle souhaite être dans l'anticipation et non dans la réaction, notamment lorsque la réaction est lente.

Pour ces raisons et parce qu'il manque à son avis dans ce budget beaucoup de choses, elle votera contre le présent budget.

Monsieur PENNELLE constate que la présentation du budget a légèrement évolué, car on y trouve des tableaux, mais aussi des orientations. Cependant, cela reste les choix et les orientations de Monsieur le Maire.

Il rappelle que l'on va perdre la compétence de l'eau et cela n'a absolument pas été évoqué. Il appartient à une formation politique qui a été la plus claire contre la loi NOTRE, laquelle va retirer progressivement aux communes certaines compétences. Il sait que Monsieur le Maire a toujours été très fier des services gérés par la ville, mais cette compétence va être transférée à Fougères Agglomération avec de nombreuses incertitudes sur la future gestion.

Il constate également que la ville de Fougères, comme toutes les communes, a vu les dotations de l'Etat baisser. Certes, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 40 000 €, mais par rapport aux baisses très importantes des années précédentes, le gouvernement ne redresse absolument pas la barre et les communes en font les frais, ce qui a donc créé un contexte financier difficile. Il est très attaché au pouvoir communal, il ne peut que contester cette politique à la fois du gouvernement et aussi de la loi NOTRE qui enlève certaines compétences aux communes.

Les taux sont stables depuis 11 ans, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes et c'est une chose qui faut signaler. La fiscalité est devenue un sujet brûlant avec notamment le mouvement des gilets jaunes.

Il continue de penser que Monsieur le Maire aurait pu, compte tenu de la situation financière de la ville qui est relativement peu endettée et dans un contexte d'attente des concitoyens, faire un geste. Certaines municipalités ont réussi sur le mandat à baisser légèrement les taux, afin de donner un signe favorable. Il pense qu'on peut augmenter un peu l'emprunt ce qui permettrait de baisser cette fiscalité.

Il partage une remarque de Madame BIARD sur les grands projets annoncés en début de mandat avec beaucoup de publicités et beaucoup de réunions, comme pour le Rocher Coupé. Effectivement, on va entamer la dernière année de mandat. Il sait que la recherche d'investisseurs privés est complexe, mais il a l'impression que Monsieur le Maire ne souhaite plus porter ce projet qui s'annonçait comme un projet phare de sa politique pendant son mandat.

Il salue les efforts réalisés pour le centre-ville, c'est très complexe car le contexte national est extrêmement difficile. La ville est évidemment éligible aux opérations cœur de ville, mais la complexité des dispositifs qui se croisent ne permet pas forcément d'avoir une politique extrêmement claire et bien perçue par les concitoyens. Pour que le centre-ville vive, il faut s'opposer à l'extension des zones périphériques, des zones commerciales, voire même artisanales, que tous les élus y compris ceux de la majorité, ont à un moment soutenu ou pas combattue. On aura beau faire énormément d'efforts sur les logements vacants, sur le commerce de proximité, sur le cadre de vie dans le centre-ville, sur le stationnement, qui n'est pas payant à Fougères, il est évident que ces efforts ne porteront pas leurs fruits tant qu'on aura la majorité de la population qui continue, y compris des communes environnantes qui viennent à Fougères, à s'arrêter dans ces zones. C'est un réel problème !

Il pense qu'il faudrait réfléchir à des projets plus ambitieux pour le centre-ville, pour qu'à certains moments de l'année on fasse revenir les gens.

Comme il l'avait déjà annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les élus du Rassemblement National voteront contre ce budget, car il est la marque des choix de la majorité.

Monsieur GARNIER trouve que ce budget n'est guère différent des budgets qui ont été votés les années précédentes. Il souligne que la ville est bien gérée et que tous les indicateurs indiquent la bonne santé de la ville, tant sur le plan de l'endettement, que sur la non augmentation des impôts.

Il avait remarqué lors du débat d'orientations budgétaires que l'opposition n'avait pas trop trouvé à redire. Il avait même senti des encouragements, mais il a été très déçu par la charge médiatique de ce matin. Il constate simplement qu'il y a eu un retour de bâton.

Concernant le budget, il retient deux logiques et des orientations générales. La première logique c'est celle qui correspond aux recommandations gouvernementales, de ne pas augmenter de plus de 1,2 % les dépenses. Il n'est pas pour le laxisme financier, mais l'Etat fixe des règles qui ne s'appliquent pas à lui-même et il ne veut surtout pas faire l'impasse sur les baisses de dotations antérieures. Il refuse cette logique de mainmise de l'Etat sur les collectivités. L'indépendance des collectivités en matière de gestion doit être défendue et préservée. Il souhaite donc le retour des dotations perdues et exige une réforme fiscale qui permettrait aux collectivités d'assoir cette indépendance par des moyens garantis. Il y a un fait qui est la non lisibilité de l'impôt, en particulier sur les destinations des fonds qui sont recueillis auprès des concitoyens et des entreprises.

La deuxième logique de ce budget, c'est la logique d'un investissement de haut niveau tout en empruntant le moins possible. L'investissement est nécessaire dans le contexte économique global, car il doit aider à développer l'activité dans la ville et à participer à l'amélioration des services, l'emprunt peut donc être aussi productif. Il se demande où placer le curseur de façon à ne pas trop peser sur le fonctionnement pour garantir l'investissement et ne pas privilégier trop le fonctionnement pour ne pas pouvoir garantir un certain niveau d'investissement. Il reparle du fonctionnement, parce que les restrictions que l'on s'impose font souffrir la gestion des moyens, parfois avec un service qui peut être rendu plus faible par manque de moyens.

Il souhaite attirer l'attention des élus sur le dangereux projet gouvernemental concernant la réforme de la fonction publique, en particulier la fonction publique territoriale qui semble particulièrement visée. Il s'associe pleinement aux critiques émises ces jours derniers sur cette réforme, si bien de la part de la totalité des syndicats que de nombreux élus. Les services publics sont au cœur de son modèle social, qui recrée un peu d'équité à l'heure où les inégalités sociales explosent. Mettre en péril ces services qui garantissent l'accès au droit est le signe d'une profonde incompréhension de la situation sociale actuelle.

Il ne renoncera jamais à obtenir pour les concitoyens des services de plus en plus adaptés et bien gérés. Il faut une autre politique gouvernementale qui permet aux collectivités de retrouver des marges de main-d'œuvre.

Au moment où les fractures sociales se manifestent, le fait que les services à la population soient gérés en régie est un avantage qu'il faut préserver. Il est parmi les premiers à avoir critiqué la loi NOTRE, en particulier par l'intervention des députés ou des sénateurs et il est toujours attaché à ce que les transferts de compétences ne se traduisent pas par un affaiblissement des services publics. L'action municipale doit être sans faille au service de la population, cela fait partie des orientations générales que se fixe aussi ce budget. Aussi, malgré ses réserves sur le curseur il votera pour ce budget.

Madame GAUTIER-LE BAIL évoque les dossiers touristiques. Comme cela a été expliqué plusieurs fois en conseil municipal, dans les commissions et dans les comités de pilotages, le dossier de la carrière du Rocher Coupé doit faire face à des contraintes environnementales, dues à la présence du faucon pèlerin qui est une espèce protégée et emblématique, et des contraintes législatives. Elle doit tenir compte de la loi 2016 relative à la reconquête de la biodiversité. Elle croit que les concitoyens sont attentifs à la préservation de la faune et de la flore, il y a donc une étude qui s'impose sur l'inventaire de la faune et de la flore sur ce site jusqu'en juin 2019. Parallèlement, une étude complémentaire est menée, afin de définir l'aménagement du site.

Concernant le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), elle a retenu le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir le programme muséographique et le planning des différentes phases est fixé.

Il y a également le dossier VISTA-AR, une exposition sera réalisée afin de présenter les outils numériques qui viendront compléter la scénographie en cours.

La communication renforce l'attractivité de la ville de Fougères pour le tourisme, mais aussi elle donne une image positive de la ville aux habitants, dans le département et dans la région. Plus de 116 000 visiteurs à Fougères, une progression majeure : + de 25 % en 4 ans. La ville de Fougères est reconnue comme un site majeur du patrimoine de la région Bretagne et de l'Ouest de la France.

Depuis l'année dernière, des expositions d'art contemporain sont mises en place au jardin public, avec un cheminement à travers les jardins de la ville qui montrent bien la prise en compte de l'ensemble du patrimoine de la ville et qui apportent une image très positive. Cette exposition fait partie d'un ensemble de manifestations autour de l'art contemporain et là encore il y a de nombreux visiteurs. Ce cheminement qui se fait à partir du château pour remonter vers les jardins publics s'accompagne du travail de Monsieur MANCEAU sur les boutiques éphémères et la revitalisation des commerces en centre-ville. De nombreux efforts sont donc faits en matière touristique, en matière d'image de la ville et d'attractivité. Elle pense que les concitoyens en sont conscients et sont fiers de leur ville.

Madame VIEUXBLED regrette qu'à partir du moment où Madame BIARD s'exprime, il y a systématiquement des ricanements et trouve dommage ce manque de respect.

Monsieur le Maire indique à Madame VIEUXBLED qu'elle n'a pas de leçons à donner sur ce plan-là !

Monsieur BESSON indique qu'il y a de nombreux projets en cours, avec un nombre de promoteurs privés très importants, sans oublier la diminution du nombre de logements vacants. Ce qui prouve l'attractivité de la ville.

Monsieur le Maire souligne que la Ville de Fougères connaît une période favorable, avec une évolution positive notamment dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine industriel, touristique et commercial. Même si c'est difficile, l'action menée depuis quelques années se traduit par des résultats positifs, que ce soit pour la ville, mais aussi pour les différents acteurs et partenaires.

Il a écouté avec attention l'intervention de Madame BIARD, elle indiquait que la maîtrise des dépenses de fonctionnement n'était pas une orientation. Monsieur le Maire a été surpris par cette réaction. Il a indiqué cette même priorité dans le cadre de Fougères Agglomération et Madame BIARD n'avait fait aucune remarque. Il se trouve que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle dans les deux cas.

Monsieur le Maire constate que Madame BIARD se contente de commenter les projets. Elle a repris chacun d'entre eux en donnant son point de vue. Il rappelle que l'étude cœur de ville est menée de manière complémentaire à la stratégie de 2014. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été retenu le fait de pouvoir éventuellement ajouter des actions pouvant faire l'objet de financements complémentaires, notamment de la part de l'Etat.

Concernant la vidéo protection, la décision de lancer le projet n'a pas été prise en 2014, mais en 2017 et à l'époque Monsieur le Maire avait indiqué qu'il attendait des subventions de l'Etat. A la fin de l'année dernière, à défaut de réponses de l'Etat, il a été décidé de lancer le projet. Il se trouve qu'il a eu probablement raison d'attendre au regard des concitoyens et des contribuables, parce que ce n'est pas une subvention, mais deux subventions que la ville a pu obtenir. Ce qui permet d'avoir un financement conséquent pour la vidéo protection, qui va être mise en œuvre au cours du deuxième trimestre.

Monsieur le Maire ne perd pas de temps, bien au contraire. Pour mesurer le dynamisme de l'action menée, il y a un indicateur essentiel qui est le montant des investissements qui traduit le montant des projets mis en œuvre. Or, sur les cinq dernières années il se situe autour de neuf millions d'euros. C'est-à-dire que même si un certain nombre de projets ont été retardés, d'autres projets ont pu être mis en œuvre, comme pour le commerce, le logement et l'aménagement de la rue des Feuteries, avec des ascenseurs qui vont être réalisés cette année.

Monsieur le Maire précise qu'il faut bien saisir que la capacité à développer le territoire de Fougères a toujours été maintenue, c'est pour cela que les discours qui consistent à dire que les projets n'avancent pas lui paraissent inadaptés. Il assure que les dossiers du Rocher Coupé et du CIAP seront mis en œuvre.

Il est sidéré par le fait que Madame BIARD annonce qu'elle votera contre le budget, car au mois de janvier l'opposition représentée par Madame BIARD, qui avait donné pouvoir à Madame VIEUXBLED, s'est prononcée « pour » le rapport d'orientations budgétaires. Monsieur le Maire avait même pris le soin d'indiquer que depuis deux ans les textes avaient évolué et qu'il fallait demander non seulement de prendre acte, mais qu'il y avait une nécessité de présenter au vote le rapport et les orientations.

Il est très étonné car le rapport qu'il a présenté pour le budget et toute la partie section de fonctionnement sont les mêmes que ceux qui ont été proposés lors des orientations budgétaires. Il rappelle que lors du conseil communautaire du lundi 19 février 2018 (auquel participait Madame BIARD et Madame VIEUXBLED), Madame BIARD avait demandé au président s'il s'agissait d'un « prendre acte » ou d'un « vote » du rapport. Le président avait répondu : « *par son vote l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais la délibération doit préciser que son objet est le vote du document d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote du rapport* ». Il n'y a donc aucune ambiguïté et l'opposition le savait depuis plus d'un an.

Madame VIEUXBLED est extrêmement surprise, car habituellement Monsieur le Maire rappelle systématiquement que les débats qui ont lieu à Fougères Agglomération n'ont pas leur place au sein du conseil municipal de la Ville de Fougères. Il s'agit du vote du budget de la ville et elle n'entend parler que de Fougères Agglomération.

Elle précise que les dernières lignes de la délibération du mois de janvier indiquaient qu'il fallait prendre acte que le débat avait bien eu lieu au sein du conseil municipal. Elle l'avait d'ailleurs répété par deux fois. Elle trouve que Monsieur le Maire procède de façon très cavalière.

Madame BIARD note que Monsieur le Maire lui reproche de commenter ses projets. Elle lui retourne le compliment car certains projets, avec cinq ou dix ans de retard, sont ceux de Madame BIARD : le plan de reconquête du logement vacant, le plan de reconquête du commerce, la requalification de la rue de la Pinterie, l'étude d'aménagement global sur le cœur de Ville, la liaison entre la basse ville et la haute ville, le fait de mettre le pôle d'échanges multimodal ailleurs que place Carnot et la vidéo protection. Madame BIARD demande à Monsieur le Maire d'arrêter de dire qu'elle commente ses projets, car c'est lui qui, avec cinq ou dix ans de retard, reprend ses idées.

Elle rappelle que le conseil municipal a voté une délibération portant sur la mise en œuvre de la vidéo protection en 2014.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait du lancement d'une étude.

Lorsque Madame BIARD a voté une délibération en 2014, elle ne s'attendait pas à ce qu'elle soit mise en œuvre qu'en 2019.

Concernant le vote du mois de janvier et le vote du mois de mars, elle rappelle que s'il y a deux délibérations avec deux votes c'est bien parce qu'il peut y avoir deux positions différentes. Dans la délibération de janvier il n'y avait pas tous les détails, donc il ne faut pas tout mélanger.

Monsieur le Maire signale que pour certains projets il y a des premières approches qui ont été effectuées en 2013-2014, par exemple : le plan logement vacant et qu'on a retrouvé évidemment dans le programme de Madame BIARD.

ADOPTE - 8 contre (M. COQUET, Mme AUSSEURS, Mme BIARD, Mme OSSATO-BOURGEON, M. COMMUNIER, Mme VIEUXBLED, M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

2 . **BUDGET PRIMITIF 2019 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX**

ADOPTE – 2 contre (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

3 . **MODIFICATION DU TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA VILLE DE FOUGERES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 . **LIAISON MECANIQUE ENTRE LE PARKING DU NANÇON ET LE BOULEVARD JACQUES FAUCHEUX – MODALITES DE FINANCEMENT**

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 . **PERSONNEL COMMUNAL : POSTE DE MEDECIN CONSEIL – RENOUELEMENT DE CONTRAT**

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 . **CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 . **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 . **CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2019**

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : voir en fin de compte rendu].

9 . **FONDS D'ACTION CULTURELLE – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. **SUBVENTION « AIDE A LA DIFFUSION » - ASSOCIATIONS THEATRE A FALGARD, POURQUOI PAS MOI ! ET SCENECURE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. **SUBVENTION CONGRES – ASSOCIATION ATD QUART MONDE**

ADOpte A L'UNANIMITE

12. **OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FOUGERES – DONATION D'OBJETS ET D'ARCHIVES**

ADOpte A L'UNANIMITE

13. **MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

ADOpte A L'UNANIMITE

14. **PROGRAMMATION ANIMATIONS DU PATRIMOINE AU TITRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – ANNEE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

ADOpte A L'UNANIMITE

15. **RENOUVELLEMENT ADHESION ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES**

ADOpte A L'UNANIMITE

16. **SALON DU PASTEL EN BRETAGNE 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

ADOpte A L'UNANIMITE

17. **ASSOCIATIONS SPORTIVES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CRITERES OSL – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire indique que face aux propos critiques il y a les réalités et l'obtention de ce label en est un bel exemple. Lorsqu'il a reçu ce label, il a eu l'occasion de présenter ces différentes actions et de nombreuses villes ont été étonnées que la Ville de Fougères possède un équipement sportif pour 380 habitants, sans oublier ce nouveau dispositif particulièrement innovant.

ADOpte A L'UNANIMITE

18. **ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES – ANNEE 2019 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

ADOpte A L'UNANIMITE

19. **ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2019 – SUBVENTIONS « FORFAITAIRES »**

ADOpte A L'UNANIMITE

20. **ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2019**

ADOpte A L'UNANIMITE

21. **ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – ANNEE 2019**

ADOpte A L'UNANIMITE

22. **IMPASSE DE LA LANDE DU BAS – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA VOIE**

ADOpte A L'UNANIMITE

23. CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX DE LA COUR GELEE ET DU PATIS

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA VILLE DE FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS APPLICABLES EN 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. BOUTIQUES EPHEMERES – EDITION 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. LANCEMENT DES BOUTIQUES TESTS 2019

Madame VIEUXBLED demande s'il est possible de prévoir un accompagnement, comme par exemple pour les logements vacants, il existe une plaquette d'information sur les aides qui peuvent être mobilisées. Une personne qui souhaite ouvrir un commerce a le droit à des aides à l'installation via la plateforme initiative Pays de Fougères, il existe plusieurs outils. Aujourd'hui, la difficulté quand une personne s'installe, c'est de trouver ce guichet unique qui permet d'avoir l'ensemble de ces informations.

Monsieur MANCEAU rappelle qu'un poste de chargé de mission Action Cœur de Ville a été créé. Monsieur PRIGNON travaille en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, Initiative Pays de Fougères et Fougères Agglomération. Si une personne se présente en mairie, il est dans la capacité de lui fournir tous les renseignements dont dispose la ville en matière d'aides et en fonction de la nature de l'activité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

➤ **Question orale de Madame BIARD :**

« Il semblerait qu'à ce jour les modes de garde de la petite enfance soient totalement saturés à Fougères. Les modes d'accueil collectifs (crèches, multi-accueil) n'acceptent pas d'enfants avant le mois de septembre prochain.

Par ailleurs, suite à de nombreux départs en retraite, le nombre d'assistantes maternelles en exercice a fortement diminué. Cette situation est de nature à pénaliser l'activité professionnelle des jeunes parents, et donc l'emploi.

Qu'envisagez-vous, à court ou à moyen terme, et en concertation avec les acteurs concernés, pour remédier à cette situation ? »

➤ **Réponse de Monsieur le Maire :**

« Vous nous interrogez sur les capacités d'accueil existantes sur la ville en matière de petite enfance.

Je commencerai tout d'abord par un état des lieux des différents modes de garde possibles sur la ville. Je m'appuie pour cela sur les chiffres qui nous ont été fournis par la Caisse d'Allocations

Familiales précédemment au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sur lequel nous avons délibéré en décembre dernier :

- *53 % des enfants de moins de 3 ans sont inscrits en crèche ou halte-garderie, sachant que beaucoup de ces enfants sont accueillis seulement quelques heures dans ces structures en fonction des besoins des familles ;*
- *27 % des enfants sont gardés par un assistant maternel ;*
- *6 % fréquentent une micro-crèche.*

Plusieurs enfants de moins de 3 ans sont également scolarisés dans les écoles, et le reste des effectifs est gardé par un parent en congé parental. L'usage combiné de plusieurs modes de garde est possible.

La Ville participe depuis 2017 au dispositif des crèches « à vocation d'insertion professionnelle » dans le cadre duquel nous réservons 20% des places en halte-garderie et en crèche à des enfants dont les parents bénéficient d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

La diversité des modes de garde proposés favorise les possibilités pour les parents de trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Le diagnostic de la CAF mentionne, je cite, « que l'offre d'accueil sur Fougères semble répondre quantitativement aux besoins de la ville-centre, mais compte tenu du faible taux d'équipement hors ville centre et des mobilités professionnelles, il convient de s'intéresser aux besoins à l'échelle du territoire».

Ainsi, nous accueillons aussi les enfants de familles installées dans les communes périphériques, dont les parents travaillent sur Fougères. Nous en tenons compte dans l'offre que nous proposons.

Vous indiquez que les structures collectives n'acceptent plus d'enfants avant septembre. Ce n'est pas exact, et ma collègue Elsa LAFAYE le confirme puisque l'une des crèches procède à un accueil lundi prochain. Il existe effectivement des listes d'attente. Mais ces listes ne sont pas figées, elles évoluent en fonction des besoins des parents et des places peuvent se libérer rapidement.

Concernant les assistants maternels, 93 étaient en activité sur la ville en 2018. Pour accompagner leur formation professionnelle et encourager le développement de leur profession, notamment grâce à des actions d'informations sur les conditions d'exercice de ce métier, la ville a instauré au sein de son service petite enfance un Relais Assistants Maternels. Le RAM participe ainsi à la consolidation de l'offre existante.

Vous le voyez, nous sommes attentifs aux capacités d'accueil en matière de petite enfance sur notre territoire et la ville de Fougères y contribue largement financièrement chaque année. Je vous rappelle ainsi que dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'Annexe, la construction de nouveaux locaux pour la crèche Nicolas et Pimprenelle est programmée et qu'il est prévu d'augmenter le nombre de places de 6 pour le porter de 18 à 24 places. »

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 25 avril 2019 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h30.

SUSPENSION DE SEANCE

Intervention du Public

➤ Mesdames POMMEREUL, CHERBONNEL et COUASNON :

Elles sont parents d'élèves à l'école de la Forairie et à ce titre elles organisent une fête d'école le 22 juin, dans le but de réunir des fonds pour participer aux projets des écoles.

Elles indiquent qu'il est difficile de monter une fête d'école avec quelques parents et qu'elles n'ont pas beaucoup de moyens. Habituellement, elles louent des barnums au centre social des Cotterêts, mais cette année tout est loué même les bancs et les chaises, pour la fête médiévale.

Elles ont appris qu'il y avait des barnums en état neuf stockés au centre de loisirs qui ne servent pas à cette date.

Elles ont fait une demande qui leur a été refusée, alors que lors d'une présentation de la mairie en 2017 il était bien noté sur le diaporama qu'il était possible d'emprunter du matériel, notamment les barnums.

Il y a une quinzaine de jours, elles ont adressé un courrier à Madame FERLAUX, mais elles n'ont toujours pas de réponses.

➤ Monsieur le Maire :

Il ne connaît pas dans le détail la demande qui a été formulée.

Il va regarder avec la plus grande attention et il apportera une réponse dans la semaine.

➤ Mesdames POMMEREUL, CHERBONNEL et COUASNON :

Elles se demandent les raisons pour lesquelles Monsieur le Maire pourrait refuser, car ce sont des enfants fougerais.

➤ Monsieur le Maire :

Dans le cadre du conseil municipal il est fixé certaines règles, parce qu'on se doit de répondre dans les mêmes conditions à tous ceux qui font des demandes.

Il va étudier avec attention cette demande, d'autant qu'il y a une circonstance particulière : la fête médiévale, qui a sollicité beaucoup de barnums.